

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2100

26 septembre 2007

SOMMAIRE

Airport-Energy S.A.	100773	Les Lauriers S.A.	100773
Bâticonfort Gérance S.à.r.l.	100754	Livionak S.à r.l.	100799
Burwood S.à r.l.	100798	LWV, Lux-Werbevertrieb S.A.	100764
CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR	100784	Maretex S.A.	100775
CETP UC4 S.à r.l.	100800	Marine Investment Luxembourg S.à.r.l.	100784
Chemson International S.A.	100774	Merilux S.à r.l.	100774
C.S.B. International S.à r.l.	100773	Novator Telecom Finland S.à r.l.	100772
Dacom Investissements S.A.	100772	Novator Telecom Poland II S.à r.l.	100772
Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l.	100764	Omnisource International S.à r.l.	100783
EasyChange Group S.A.	100754	PET Packaging S.à r.l.	100799
EasyChange Group S.A.	100771	Rexa S. à r.l.	100763
Edison Capital Partners	100787	S3 Games S.A.	100772
Ergovil S.A.	100779	Safran	100774
Eternit Services S.A.	100773	Scienceinvest Holding S.A.	100775
EU Enlargement Fund Participations (Lu- xembourg) S.A.	100777	Scienceinvest S.A.	100775
Euphorbia Invest S.A.	100755	Tandil S.A.	100771
Fime S.A.	100798	Tiffin S.à r.l.	100792
Garance Holding S.A.	100774	Trident Li S.à r.l.	100799
Gartla, Sicav	100771	Umbriel S.A.	100755
Halsey Group S.à r.l.	100796	United Business Consulting Holding S.A.	100755
Hightly Corporation S.A.	100796	United Business Consulting Holding S.A.	100754
IAI 7 S.à r.l.	100798	United Business Consulting Holding S.A.	100754
Imperial Investment S.à.r.l.	100784	United Business Consulting Holding S.A.	100755
Juragent S.A.	100764	Wax S.à r.l.	100786
KBW Luxembourg Holdings 1 S.à.r.l.	100763	W.D. S.C.I.	100783
Kohlenberg & Ruppert Premium Proper- ties S.A.	100800		
Kravid S.à.r.l.	100777		

United Business Consulting Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 83.232.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099808/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03003C. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Bâticonfort Gérance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 20.084.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007099809/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04537. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

United Business Consulting Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 83.232.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099810/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03004. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

EasyChange Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 92.891.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Pour EASYCHANGE GROUP S.A.

FIDALUX S.A.

Le Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007099942/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04456. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

United Business Consulting Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 83.232.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099811/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03005. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

United Business Consulting Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 83.232.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099812/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03006. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Umbriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 121.800.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099818/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04345. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Euphorbia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 130.744.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of July.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LEXANDRO HOLDING LTD, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, established and having its registered office at 35 Theklas Lysiotti, EAGLE STAR HOUSE, 6th Floor, P.C. 3030 Limassol, Cyprus,
here represented by:

Mr Olivier Kuchly, employee, with professional address at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 24 July 2007,

which proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of EUPHORBIA INVEST S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate Capital, Shares

Art. 5. The subscribed corporate capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday in the month of May of each year at 03.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by LEXANDRO HOLDING LTD. above-mentioned.

All the shares have been entirely paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed directors:

a) Mr Olivier Kuchly, employee, born on the 11th of January 1976 in Phalsbourg (France) with professional address at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

b) Mr Mickael Gil, employee, born on the 3rd of October 1985 in Thionville (France) with professional address at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

c) Mr Christophe Jasica, employee, born on the 23rd of January 1976 in Rocourt (Belgium) with professional address at 22, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

3. The following party is appointed statutory auditor:

the Company LUXOR AUDIT S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 68.256).

4. The term of office of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2012.

5. The address of the Company is set at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LEXANDRO HOLDING LTD, une société constituée et existant sous les lois de Chypre, établie et ayant son siège social au 35 Theklas Lysioti, EAGLE STAR HOUSE, 6th Floor, P.C. 3030 Limassol, Chypre, ici représentée par:

Monsieur Olivier Kuchly, employé privé, avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée 24 juillet 2007.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de EUPHORBIA INVEST S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en mai 2008.

Souscription et libération

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par la société LEXANDRO HOLDING LTD, préqualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille huit cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- a) Monsieur Olivier Kuchly, employé privé, né le 11 janvier 1976 à Phalsbourg (France), avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
- b) Monsieur Mickael Gil, employé privé, né le 3 octobre 1985 à Thionville (France), avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
- c) Monsieur Christophe Jasica, employé privé, né le 23 janvier 1976 à Rocourt (Belgique), avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société LUXOR AUDIT S.à r.l., une «société à responsabilité limitée», avec siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 68 256).

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2012.

5. L'adresse de la Société est établie au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Kuchly, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2007. Relation: EAC/2007/9028. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007099899/239/429.

(070112841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

KBW Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 6.562.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.512.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises en date du 13 novembre 2006

Les actionnaires

- prononcent la clôture de la liquidation avec effet au 13 novembre 2006 et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister;

- décident que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la Société, 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

KBW LUXEMBOURG HOLDINGS 1 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007099969/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05112. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Rexa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8249 Mamer, 15, rue Mameranus.

R.C.S. Luxembourg B 106.674.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099820/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03017. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

LWV, Lux-Werbevertrieb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.394.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099826/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03012. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Juragent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.217.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099828/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03025. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.749.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of July.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DAMOVO II S.à r.l, a limited liability company, governed by the laws of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 81.250, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy,

represented by Mr Colm Smith, Certified Public Accountant, with professional address in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

This appearing party intends to incorporate a limited liability company «unipersonnelle» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), of which he has established the Articles of Incorporation as follows:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company «unipersonnelle» (société à responsabilité limitée unipersonnelle) which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

Art. 2. The object of the Company consists, in Luxembourg and abroad, either on its own behalf, on behalf of third parties, or in cooperation with third parties, either at wholesale or retail level, in whatever form of distribution or service,

mainly for the benefit of enterprises of the financial sector as governed by the law of 5 April 1993 (Article 29-3) concerning the financial sector, as amended, whether such enterprises are located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, of:

1. all activities authorised to an operator of computer systems and communication networks of the financial sector in accordance with article 29-3 of the law of 5 April 1993 concerning the financial sector, as amended;
2. case studies, engineering (consultancy), design, configuration, execution, management, purchase, sale, production, commission, lease and distribution of or for all services, materials and products, including intelligent software, internet/solutions for e-commerce and advanced call-centres, which relate to computer science, robotics, to communication in all its forms, and generally to all technologies which require concepts, projects and equipment originating in information technologies and communication;
3. the development and execution of any training and publications relating to its corporate object in the field of consulting, appraisal, integration systems, implementation, project realisation, work management, information management, knowledge management;
4. to provide enterprises with all kind of ressources, and particularly employees specialised in matters of equipment and programmes;
5. the participation in every operation relating to research and case study, directly or as intermediary;
6. the executive and accounting management as well as the processing of any kind of computer systems on behalf of third parties;
7. the execution of works which comprise:
 - general electronic equipment undertakings;
 - general undertakings of installation, transport and move inside buildings;
 - general electric installation undertakings;
 - general telecommunication equipment and data management undertakings;
 (the above list is not exhaustive and is illustrative);
8. the intervention as engineering and design department for electronical and technological applications in various sectors, including:
 - electricity, high voltage, low voltage, light current;
 - cooling techniques;
 - applications in small size computers and the computerization in the fields of distribution, industry and production;
 - laboratory research;
 - protection systems;
 (the above list is not exhaustive and is illustrative);
9. the construction, sale, posing, starting and the repair of apparatus constructed with microprocessors and micro-computers, for applications in the most various sectors;
10. the foundation, the promotion and the development of companies which, directly or indirectly, relate to the corporate object as well as the acquisition of interests in such companies.

The Company may acquire, lease or rent out, manufacture, transfer or exchange any furniture or real estate, tangible or intangible, and generally undertake all commercial, industrial, financial, furniture or real estate operations relating directly or indirectly to its corporate object or promoting the development of its corporate object.

The Company may contribute to, take part or invest in, or, in any manner, directly or indirectly, acquire interests in the existing or future companies or associations.

The Company may exercise the functions of director, manager, liquidator and may provide for supervision and control of the associated companies or associations, and may borrow in any kind, any amount and any duration to associated companies or associations.

The Company may grant security for its own commitments or for commitments entered into by third parties, notably in granting its goods, including its own business assets, as a mortgage or a pledge, or in granting guarantees.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of DAMOVO MANAGED SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 4. The Company has its registered Office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II. Capital - Corporate units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three-quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three-quarters of the Company's corporate capital.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from February 1st of each year to January 31 st.

Art. 11. Each year, as of January 31 st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each unit-holder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis;
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward;
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Title VII. General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on January 31st, 2008.

Subscription and payment

All the corporate units have been entirely subscribed by DAMOVO II S.à r.l, prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and three hundred Euro.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

Mr Colm Smith, Certified Public Accountant, born in Dublin (Ireland), on the 16th of November 1974, residing professionally at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed in L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DAMOVO II S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81250, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy,

représentée par Monsieur Colm Smith, expert-comptable, né à Dublin (Mande), le 16 novembre 1974, demeurant à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Lequel comparant déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social -Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, soit pour son compte propre, soit pour le compte de tiers, soit en participation avec des tiers, à grande échelle ou au détail, quelle que soit la forme de distribution ou de service, principalement à l'attention des entreprises du secteur financier tels que visés par la loi du 5 avril 1993 (article 29-3) relative au secteur financier, telle qu'elle a été ou sera modifiée, que ces entreprises soient sises au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger:

1. toutes les activités permises à un opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier en vertu de l'article 29-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée;

2. l'étude, l'ingénierie, la conception, la configuration, l'exécution, la gestion, l'achat, la vente, la fabrication, la commission, la location et la distribution de tous les services, matériaux et produits, en ce compris le software intelligent, l'internet/des solutions pour l'e-commerce et les callcenters avancés, qui ont trait à l'informatique, à la robotique, à la communication sous toutes ses formes et de façon générale à toutes les techniques qui font appel à des concepts, des projets et de l'équipement provenant des technologies de l'information et de la communication;

3. le développement et l'exécution de toute formation et publication relatives à son objet social en matière de consultation, d'expertise, d'intégration de système, de software, d'installation, de réalisation de projet, de direction du travail, de gestion de l'information, de gestion de la connaissance;

4. la mise à la disposition des entreprises de toutes sortes de moyens d'action, et en particulier, d'employés spécialisés en matière d'équipements et de programmes;

5. la participation à toute opération relative à la recherche et l'étude, directement ou en tant que personne intermédiaire;

6. la gestion administrative et comptable des entreprises ainsi que l'exploitation de toute sorte de systèmes d'information pour le compte de tiers;

7. l'entreprise de travaux, sous laquelle sont compris:

- des entreprises générales d'équipement électronique;
- des entreprises générales d'installation, de transport et de déplacement dans les bâtiments;
- des entreprises générales en installations électriques;
- des entreprises générales d'équipements en télécommunication et en gestion de données;

(l'énonciation ci-dessus n'est pas exhaustive et est non limitative);

8. l'intervention en tant que bureau d'étude pour des applications électroniques et technologiques dans les secteurs les plus divers, en ce compris:

- l'électricité, la haute tension, la basse tension, le courant faible;
- la technique de refroidissement;
- les applications en ordinateurs miniatures et la mécanisation dans la distribution, dans l'industrie et dans la production;
- la recherche en laboratoire;
- les systèmes de protection;

(l'énonciation ci-dessus n'est pas exhaustive et est non limitative);

9. la construction, la vente, la pose, le démarrage, la réparation d'appareils construits avec des microprocesseurs et des micro-ordinateurs, pour des applications dans les secteurs les plus divers;

10. la fondation, la promotion et le développement de sociétés qui directement ou indirectement ont trait à son objet social ainsi que la prise d'intérêts dans de telles sociétés.

La Société peut acquérir, louer ou donner en location, fabriquer, transférer ou échanger tout bien mobilier ou immobilier, tant corporel qu'incorporel, et de manière générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à

favoriser le développement de son objet social. Elle peut en outre acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec son objet.

La Société peut collaborer avec, prendre part ou investir dans, ou, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, prendre un intérêt dans des sociétés ou associations existantes ou à constituer.

La Société peut exercer des fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur et peut pourvoir à la supervision et au contrôle des sociétés ou associations liées, et peut octroyer des prêts quels qu'en soient la nature, le montant et la durée à des sociétés ou associations liées.

La Société peut consentir des sûretés, tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, notamment en affectant ses biens, y compris son propre fonds de commerce, en hypothèque ou en gage, ou en donnant caution ou en fournissant des garanties.

Art. 3. La Société prend la dénomination de DAMOVO MANAGED SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} février de chaque année et se termine le 31 janvier.

Art. 11. Chaque année, au 31 janvier, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire, solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle;
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus;
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 janvier 2008.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par DAMOVO II S.à r.l, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Colm Smith, expert-comptable, né à Dublin (Mande), le 16 novembre 1974, demeurant à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Smith, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juillet 2007. Relation GRE/2007/3362. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007099904/231/367.

(070112892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Tandil S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.945.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099829/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03808. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

EasyChange Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 92.891.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Pour EASYCHANGE GROUP S.A.

FIDALUX S.A.

Le Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007099943/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04454. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Gartla, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 48.161.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007099842/6769/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07202. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

S3 Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.358.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099843/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06601. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Novator Telecom Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 108.214.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099844/802/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06339. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Dacomi Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.585.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 17 août 2007 que le siège de la société a été transféré du 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg au

560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007099965/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Novator Telecom Poland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 108.272.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099845/802/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06350. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Airport-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 101.895.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099909/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05728. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Les Lauriers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 50.349.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099910/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05730. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

C.S.B. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.439.

En date du 7 août 2007, M. Luca Gallinelli, employé privé, Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri L-1724, a cédé 100% de sa participation dans la société C.S.B. INTERNATIONAL S.à r.l. soit 1 part sociale d'une valeur nominale de € 100,- à Pascal Verdin-Pol, employé privé, né le 23 janvier 1964 à Algrange (France), 19-21, bvd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Signatures

Référence de publication: 2007100012/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Eternit Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 57.515.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099913/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05942. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Garance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 46.001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099914/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05939. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Merilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 35.118.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099915/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05919. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Chemson International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 76.615.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 29 juin 2007

- Monsieur Carlos Pereira, demeurant au 39, chemin Charles-Poluzzi, CH-1227 Carouge, Suisse, a été nommé comme nouvel administrateur, en remplacement de Madame Alyson Greenwood, administrateur démissionnaire.

Monsieur Carlos Pereira terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire lors de laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007100050/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05853. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Safran, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 46.009.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099916/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05913. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Maretex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 76.580.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099917/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05945. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

**Scienceinvest S.A., Société Anonyme,
(anc. Scienceinvest Holding S.A.)**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 59.637.

L'an deux mille sept, le quatorze août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SCIENCEINVEST HOLDING S.A. (numéro d'identité 1997 40 05 304), avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 59.637, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 10 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 512 du 19 septembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Langmantel, commerçant, demeurant à Frisange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Abandon par la société de son statut de -holding- et adoption du statut de société de participations financières.
- 2) Conversion de la devise d'expression du capital social de U.S. dollars en euros.
- 3) Modifications subséquentes des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer le statut actuel de -holding- de la société au sens de la loi du 31 juillet 1929 par celui de -société de participations financières (SOPARFI).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de cent mille U.S. dollars (USD 100.000,-) en soixante-douze mille cinq cents euros (€ 72.500,-) au taux de conversion d'un virgule trois mille sept cent quatre-vingt-treize U.S. dollars (USD 1,3793.-) pour un euro (€ 1,-).

L'assemblée décide en outre de fixer la valeur nominale des cent (100) actions existantes à sept cent vingt-cinq euros (€ 725,-) chacune.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de:

a) changer la dénomination de la société de SCIENCEINVEST HOLDING S.A. en SCIENCEINVEST S.A. et modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SCIENCEINVEST S.A.»

b) modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières, la gestion, l'administration et la mise en valeur de ces biens pour compte propre.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location et la vente de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à faciliter l'accomplissement de son objet.»

c) modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-douze mille cinq cents euros (€ 72.500,-), représenté par cent (100) actions de sept cent vingt-cinq euros (€ 725,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

d) modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cents euros (€ 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: R. Langmantel, J.-M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 17 août 2007, Relation: CAP/2007/2032. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 août 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007100122/236/84.

(070113487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Kravid S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.402.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé en date du 5 juin 2007 que Monsieur David Harvey, résidant à Le Zodiaque, 15, avenue Crovetto Frères, MC-98000 Monaco a cédé 25 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Christophe Gammal résidant au 67, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

De sorte qu'au 5 juin 2007, les associés de la Société sont les suivants:

	Parts sociales
- Monsieur David Harvey:	400
- Monsieur Christophe Gammal:	50
- Madame Kristel Segers:	50

Pour extrait conforme et sincère

KRAVID S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007100095/5499/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04846. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

EU Enlargement Fund Participations (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 71.394.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of July.

Before us Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation RAIFFEISEN EU ENLARGEMENT FUND PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 71.394 (NIN 1999 2221 243),

incorporated by deed established by the notary Blanche Moutrier, residing in Esch-sur-Alzette, on the 19th of August 1999, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 848 of November 12th, 1999, and which articles of incorporation have been amended by deed of the notary Alphonse Lentz, residing then in Remich, on the 20th of October 1999, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1001 of December 27th, 1999,

having a corporate capital of five hundred thousand US Dollars (USD 500,000.-), represented by five thousand (5,000) shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

The meeting is presided by Mr Nicolas Kruchten, director, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, who appoints as secretary Mr René Schawel, lawyer, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

The meeting elects as scrutineer Mrs Murielle Emond, accountant, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1.- Decision to change the company's name into EU ENLARGEMENT FUND PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A., so that Article 1 of the articles of incorporation has now the following reading:

Art. 1. Name. The company will have the name EU ENLARGEMENT FUND PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A.

2.- Transfer of the company's registered office at the following address: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies ne varietur by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting, the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to change the company's name into EU ENLARGEMENT FUND PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A., so that Article 1 of the articles of incorporation has now the following reading:

Art. 1. Name. The company will have the name EU ENLARGEMENT FUND PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A.

Second resolution

The meeting decides to transfer the company's registered office at the following address: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

As nothing remains on the agenda, the president hereby calls the meeting closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAIFFEISEN EU ENLARGEMENT FUND PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71.394 (NIN 1999 2221 243),

constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 août 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 848 du 12 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, en date du 20 octobre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1001 du 27 décembre 1999,

ayant un capital social de cinq cent mille Dollars US (USD 500.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100,-).

La séance est présidée par Monsieur Nico Kruchten, directeur, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

qui désigne comme secrétaire Monsieur René Schawel, juriste, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Murielle Emond, comptable, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1- Décision de changer la dénomination sociale de la société en EU ENLARGEMENT FUND PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A., de sorte que l'article 1^{er} des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Nom. La société prend la dénomination de EU ENLARGEMENT FUND PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A.

2.- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en EU ENLARGEMENT FUND PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A., de sorte que l'article 1^{er} des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Nom. La société prend la dénomination de EU ENLARGEMENT FUND PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: N. Kruchten, R. Schawel, M. Emond, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 26 juillet 2007, Relation: ECH/2007/884. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 août 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007100107/201/105.

(070113270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Ergovil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.786.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ERGOVIL S.A. avec siège social à Calle 53, Urb. Marbella, MMG Tower, Piso 16, Panama 1, République du Panama, immatriculée au Registre Publico de Panama sous le numéro 451113

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Claudine Boulain, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Qu'il appert de la liste de présence que les cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille Francs Suisse (CHF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille Francs Suisse (CHF 50.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des assemblées générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la société après ledit transfert du siège social.

II. L'assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants, lesquels restent annexés au présent acte, ont été soumis à l'assemblée générale:

- un certificat d'honorabilité certifiant que la société n'est pas en voie de liquidation;
- une copie de la Résolution passée par les actionnaires de la société le 9 juillet 2007 et adoptée conformément à la loi de la République de Panama, décidant du transfert du siège social de la société à Luxembourg;
- une copie conforme des statuts de la société avant le transfert;

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social à Luxembourg.

2.- Soumission au droit luxembourgeois.

3.- Suppression du nombre et de la valeur nominale des actions et conversion de la devise d'expression du capital social de Francs Suisse en euros au taux de change au 31 décembre 2005 de 1,- CHF = 0,641762 EUR, de sorte que le capital social est fixé au montant de trente-deux mille quatre-vingt-huit euros dix cents (€ 32.088,10).

4.- Décision d'arrondir le capital social au montant de trente-deux mille euros (€ 32.000,-) et adoption du rapport du réviseur.

5.- Fixation de la nouvelle valeur nominale des actions au montant de dix euros (€ 10,-) et constatation que le capital social est fixé au montant de trente-deux mille euros (€ 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) et constatation que les actions sont attribuées à l'actionnaire existant.

6.- Modification des statuts de la société pour satisfaire aux exigences des autorités luxembourgeoises et en particulier modification des objets de la société et autres modifications, le tout conformément aux nouveaux statuts dont les actionnaires présents et leur mandataires déclarent avoir pleine connaissance et à soumettre à l'assemblée générale des actionnaires.

7.- Election du conseil d'administration et nomination du commissaire aux comptes.

8.- Fixation du siège social effectif de la société.

IV.- Le Président déclare:

Que la société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort de la Résolution des Actionnaires ci-dessus du 9 juillet 2007, l'assemblée générale des actionnaires a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société à Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de la République de Panama à Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Cette Résolution des Actionnaires de la Société restera, ainsi que dit plus haut, annexée au présent acte notarié.

Le soin a également été confié à la présente assemblée générale des actionnaires d'effectuer les modifications de l'objet de la société ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du conseil d'administration et la nomination du commissaire aux comptes.

Sur ce, l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la société de la République de Panama à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société sera dès ce moment et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre. Les résolutions ci-après sont de ce fait prises conformément et en accord avec le droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le nombre et la valeur nominale des actions et de convertir la devise d'expression du capital social de Francs Suisse en euros au taux de change au 31 décembre 2005 de 1,- CHF = 0,641762 EUR, de sorte que le capital social est fixé au montant de trente-deux mille quatre-vingt-huit euros dix cents (€ 32.088,10).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'arrondir le capital social au montant de trente-deux mille euros (€ 32.000,-) et adopte le rapport dressé le 17 août 2007 par Monsieur Bruno Abbate de la société ALTER AUDIT S.à r.l., et qui contient les conclusions suivantes:

Conclusions

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des actifs nets ne corresponde pas au capital d'EUR 32.000,-.

Le capital d'EUR 32.000,- sera divisé en 3.200 actions d'une valeur nominale d'EUR 10,- chacune.

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la nouvelle valeur nominale des actions au montant de dix euros (€ 10,-) et constatation que le capital social est fixé au montant de trente-deux mille euros (€ 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) et constate que les actions sont attribuées à l'actionnaire existant.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la réfection des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de ERGOVIL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. le capital social est fixé à trente-deux mille euros (€ 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice d'une décision à prendre, quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration, en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de juin à 17.00 heures au siège de la société ou tout autre endroit spécifié dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, ladite réserve avait été entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence ce jour et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Septième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Madame Catherine Guffanti, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme ADVISA S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 1.14.252,

représentée par Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, chargée de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite société.

2) Est nommé comme commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président, lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Verelst, C. Boulain, S. Antonelli, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 17 août 2007, Relation: ECH/2007/ 994. — Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 août 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007100108/201/196.

(070113454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

W.D. S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange.

R.C.S. Luxembourg E 975.

L'an deux mille sept, le treize août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

Ont comparu:

1.- Madame Juliette Duton, employée privée, épouse de Monsieur Frank Weinzierl, demeurant à L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange.

2.- Monsieur Frank Weinzierl, directeur, demeurant à L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile W.D. S.C.I., avec siège social à L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 975 (NIN 2005 7001 462), au capital social de cent euros (€ 100,-), représenté par cent (100) parts d'intérêts de un euro (€ 1,-) chacune qui sont réparties comme suit:

1.- Madame Juliette Duton, prénommée, cinquante parts d'intérêt	50
2.- Monsieur Frank Weinzierl, prénommé, cinquante parts d'intérêt	50
Total: cent parts d'intérêt	100

Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 août 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1345 du 8 décembre 2005.

Ensuite les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Fentange à Elvange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. (alinéa 1^{er}). Le siège social est fixé à Elvange.

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Duton, F. Weinzierl, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 14 août 2007. Relation: ECH/2007/963. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 août 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007100106/201/40.

(070113266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Omnisource International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6195 Imbringen, 4, rue Neimillen.

R.C.S. Luxembourg B 92.924.

—
Extrait de la décision de la gérante du 5 juillet 2007

Est nommé délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée:

- Monsieur Heike Zatterstrom, demeurant au 4, rue Neimillen, L-6195 Imbringen
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100085/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09915. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.415.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 31 juillet 2007

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 31 juillet 2007:

- que l'assemblée a accepté la démission de:

M. John F. Harris, né le 29 avril 1960 à Washington D.C., Etats-Unis, et de

M. William Conway, né le 27 août 1949 à Massachusetts, Etats-Unis,

de leurs fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 31 juillet 2007.

- que l'assemblée a nommé CETP GP (CAYMAN) LIMITED avec adresse à Walke House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9001, Iles Caïmans, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 31 juillet 2007 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007100086/6737/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04370. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

**Marine Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Imperial Investment S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.789.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, a Luxembourg private limited liability company qualifying as a société d'investissement en capital à risque, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.017,

here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of one proxy established on July 17, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name IMPERIAL INVESTMENT S.à r.l. (hereafter «the Company»), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.789, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 26, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1488 of August 3, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to change the name of the Company to MARINE INVESTMENT LUXEMBOURG S.à r.l.

IV. Pursuant to the above change of name, article 4 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name MARINE INVESTMENT LUXEMBOURG S.à r.l.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et existant sous le régime de la loi SICAR, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.017,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, employé, ayant adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination IMPERIAL INVESTMENT S.à r.l. (ci après «la Société»), ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 116.789, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 26 mai 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1488 le 3 août 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en MARINE INVESTMENT LUXEMBOURG S.à r.l.

IV. Suite au changement de dénomination sociale, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination MARINE INVESTMENT LUXEMBOURG S.à r.l.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice mille deux cents Euro (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19672. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007100134/211/84.

(070113252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Wax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1D, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 45.353.

Im Jahre zweitausendsieben, den vierzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Edmund Wax, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-66663 Merzig, Brunnenstrasse 29,

hier vertreten durch Frau Sandra Krings, sachverständige Buchprüferin, beruflich ansässig in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 9. August 2007,

welche Vollmacht, von der Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WAX S.à r.l. ist, mit Sitz in L-5884 Hesperange, 268, route de Thionville, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 45.353 (NIN 1993 2409 405).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde, aufgenommen durch Notar Jacques Delvaux, mit dem damaligen Amtssitze in Esch-sur-Alzette, am 18. Oktober 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 579 vom 6. Dezember 1993, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jacques Delvaux, am 5. Juli 1994, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 489 vom 28. November 1994;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Emile Schlessler, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 27. Februar 1996, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 265 vom 1. Juni 1996.

Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt gemäss Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 24. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1338 vom 14. September 2002.

Die Statuten wurden zuletzt abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 2. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 222 vom 11. März 2005.

Als dann hat der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Hesperange nach Schengen zu verlegen, und demgemäss Artikel 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 2. Le siège social est fixé à Schengen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-5445 Schengen, 1D, Wäistrooss.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Krings, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 17 août 2007. Relation: ECH/2007/976. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 17. August 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007100113/201/49.

(070113211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Edison Capital Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.783.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth of June.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. BONDI CAPITAL S.A., a société anonyme, with registered office in L-2449 Luxembourg, 11, bd. Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies under number B 123.534,

represented by Ms Cindy Reiners, employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, by virtue of a power of attorney dated June 19, 2007.

2. Mr Graham J. Wilson, barrister, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, represented by Ms Cindy Reiners, prenamed, by virtue of a power of attorney dated June 18, 2007.

Said powers of attorney, after being signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of EDISON CAPITAL PARTNERS.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company also has as its object all activities relating to the acquisition, management, exploitation and sale of property both moveable and immovable, both tangible and intangible.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds. It can also invest in real estate and moveable property funds

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation is fixed at thirty-three thousand euros (33,000.- €) divided into three thousand three hundred (3,300) shares having a par value often euros (10.- €) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder, with the exception for those of which the law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. Management

Art. 6. The company is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the company and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Friday of June at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten percent (10%) of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the 31st of December 2007.

The first annual meeting will be held in the year 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. BONDI CAPITAL S.A., prenamed, three thousand two hundred and ninety-nine shares,	3,299
2. Mr Graham J. Wilson, prenamed, one share,	<u>1</u>
Total: three thousand three hundred shares,	3,300

All shares have been entirely subscribed and paid up in cash to the extent of twenty-five per cent (25%) of their nominal value, so that the amount of eight thousand two hundred and fifty euros (8,250.- €) is forthwith at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its Incorporation, have been estimated at about 1,800.- €.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is fixed at three (3) and that of statutory auditors at one (1).
- 2) The following persons are appointed directors:

- Mr Patrick Hansen, employee, born in Luxembourg, on October 26, 1972, with professional address at 200, route de Luxembourg, L-8077 Bertrange,

- Ms. Cindy Reiners, employee, born in Luxembourg, on February 4, 1979, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Mr Graham J. Wilson, barrister, born in St Neots (United Kingdom) on December 9, 1951, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

each with power to bind the Company by its sole signature for the day-to-day management.

- 3) The following is appointed statutory auditor:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, with registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 71178.

- 4) The mandates of the directors and statutory auditor shall expire immediately after the annual shareholders' meeting to be held in 2011.

- 5) The Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. BONDI CAPITAL S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrit au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 123.534,

représentée par Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé du 19 juin 2007,

2. Maître Graham J. Wilson, barrister, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représentée par Mademoiselle Cindy Reiners, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé du 18 juin 2007. Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de EDISON CAPITAL PARTNERS.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société a encore comme objet toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier tangible et intangible.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations. Elle peut en outre investir dans des fonds à caractère mobilier et immobilier.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- €) divisé en trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, de telle manière que tous les participants à la réunion seront en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes mesures approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sera reprise par écrit sous la forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent (10%) du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Disposition transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. BONDI CAPITAL S.A., prénommée, trois mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf actions,	3.299
2. M ^e Graham J. Wilson, prénommé, une action,	<u>1</u>
Total: trois mille trois cents actions,	3.300

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées par versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de leur valeur nominale, de sorte que la somme de huit mille deux cent cinquante euros (8.250,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

100792

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.800,- €

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un(1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Patrick Hansen, employé privé, né à Luxembourg, le 26 octobre 1972, avec adresse professionnelle au 200, route de Luxembourg, L-8077 Bertrange,

- Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, née à Luxembourg, le 4 février 1979, avec adresse professionnelle 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Maître Graham J. Wilson, barrister, né à St Neots (Royaume-Uni) le 9 décembre 1951, avec adresse professionnelle 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

avec pouvoir d'engager chacun la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71178.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

5. Le siège social de la société est fixé à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Reiners, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, Relation: LAC / 2007 / 15735. — Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007100120/212/303.

(070113395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Tiffin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 101.053.

In the year two thousand seven, on the seventeenth of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AIG EUROPEAN REAL ESTATE S. à r.l., having its registered office in L-8070 Bertrange, 10B, Z.A.I. Bourmicht, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 82.549, duly represented by one of its Category A and one of its Category B managers Mr Marc Torbick and Mrs Lucy McIntyre, in their turn represented by Mrs Isabelle Clinquart, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy given in Bertrange on April 16th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of TIFFIN S. à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-8070 Bertrange, 10B, Z.A.I. Bourmicht, R.C.S. Luxembourg B 101.053, which has been incorporated by deed of the notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on May 19th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 772 of July 27th, 2004. These Articles have been changed for the last time by deed of the notary Henri Hellinckx on September 28th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 173 of January 26th, 2006.

The appearing party, represented as above mentioned, then requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is the following one:

1. Amendment of the object of the Company, in order to emphasize that loans or issuances of security certificates can only be given to its subsidiaries or companies in which it has an interest, or any company being a shareholder, or any affiliated company belonging to the same group as the Company.

2. Amendment of the Article 2 of the Company's by-laws which henceforth will be read as follows:

« **Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial, industrial and/or financial operations, any transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.»

3. Miscellaneous.

First resolution

The meeting decides to amend the object of the Company, in order to emphasize the proceeds of borrowings or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has an interest, or any company being a shareholder, or any affiliated company belonging to the same group as the Company.

Second resolution

The meeting then decides to amend article 2 of the Company's by-laws which henceforth will be read as follows:

« **Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial, industrial and/or financial operations, any transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.»

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said party signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AIG EUROPEAN REAL ESTATE S. à r.l., avec siège social à L-8070 Bertrange, 10B, Z.A.I. Bourmicht, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.549, dûment représentée par un de ses gérants de catégorie A et un de ses gérants de catégorie B, Monsieur Marc Torbick et Madame Lucy McIntyre, eux-mêmes représentés par Madame Isabelle Clinquart, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration délivrée à Bertrange, le 16 avril 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est la seule et unique associée de la société TIFFIN S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.458, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 10B, Z.A.I. Bourmicht, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 19 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 772 du 27 juillet 2004. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx en date du 28 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 173 du 25 janvier 2006.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la Société afin de préciser que les prêts ou l'émission de valeurs mobilières peuvent être consentis uniquement à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle a un intérêt, ou quelconque société associée ou des sociétés affiliées appartenant au même groupe que la Société;

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris par l'octroi de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales ou les sociétés dans lesquelles elle a directement ou indirectement un intérêt, même minoritaire, ou quelconque autres sociétés étant directement ou indirectement associée de la Société ou quelconque sociétés affiliées appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommé comme «Connected Companies»). Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses «Connected Companies». La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.»

3. Divers.

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société afin de préciser que les prêts ou l'émission de valeurs mobilières peuvent être consentis uniquement à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle a un intérêt, ou quelconque société associée ou des sociétés affiliées appartenant au même groupe que la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui accorder désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris par l'octroi de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales ou les sociétés dans lesquelles elle a directement ou indirectement un intérêt, même minoritaire, ou quelconque autres sociétés étant directement ou indirectement associée de la Société ou quelconque sociétés affiliées appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommé comme «Connected Companies»). Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses «Connected Companies». La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.»

Plus rien de figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Clinquart, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 19 avril 2007, REM/2007/864. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007100131/5770/188.

(070113223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Halsey Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 79.579.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé en date du 5 juin 2007 que Monsieur David Harvey, résidant à Le Zodiaque, 15, avenue Crovetto Frères, MC-98000 Monaco a cédé 750 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Christophe Gammal résidant au 67, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

De sorte qu'au 5 juin 2007, les associés de la Société sont les suivants:

- Monsieur David Harvey: 12.000 parts sociales;
- Monsieur Christophe Gammal: 1.500 parts sociales;
- Madame Kristel Segers: 1.500 parts sociales.

Pour extrait conforme et sincère

HALSEY GROUP S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007100094/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04848. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Hightly Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 98.871.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HIGHTLY CORPORATION S.A. (numéro d'identité 2004 2200 981), avec siège social à L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 98.871, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 janvier 2004, publié au Mémorial C, numéro 304 du 16 mars 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 30 du 23 janvier 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge Atlan, administrateur de sociétés, demeurant à Walferdange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de sept cent cinquante-huit mille euros (€ 758.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (€ 100.000,-) à huit cent cinquante-huit mille euros (€ 858.000,-), avec émission de deux mille trois cent cinquante-cinq (2.355) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2) Souscription et libération de mille cinquante (1.050) actions nouvelles par les actionnaires actuels et de mille trois cent cinq (1.305) actions nouvelles par un nouvel actionnaire.

3) Modification subséquente des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de sept cent cinquante-huit mille euros (€ 758.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (€ 100.000,-) à huit cent cinquante-huit mille euros (€ 858.000,-), avec émission de deux mille trois cent cinquante-cinq (2.355) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription - Libération

L'assemblée accepte la souscription de la prédite augmentation de capital par:

A) les actionnaires actuels, à savoir:

1) La société anonyme EURODOM S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Serge Atlan, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juin 2007,

déclarant souscrire à cinq cent vingt-cinq (525) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2) La société anonyme PARGESTION S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Serge Atlan, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juin 2007,

déclarant souscrire à cinq cent vingt-cinq (525) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les prédites sociétés EURODOM S.A. et PARGESTION S.A. déclarant en outre renoncer à leur droit de souscription préférentiel aux mille trois cent cinq (1.305) actions nouvelles à souscrire par la société DRINTEL SECURITIES LIMITED, ci-dessous qualifiée sub B).

B) la société de droit du Belize DRINTEL SECURITIES LIMITED, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, PO Box 1777, Belize-City, Belize, C/O MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION (BELIZE) LIMITED, inscrite au registre des sociétés du Belize sous le numéro IBC 36.869,

ici représentée par Monsieur Serge Atlan, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juin 2007,

déclarant souscrire à mille trois cent cinq (1.305) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les trois (3) prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

La prédite augmentation de capital, intégralement souscrite, a été entièrement libérée par des paiements en espèces, de sorte que le montant de sept cent cinquante-huit mille euros (€ 758.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier paragraphe).** Le capital social est fixé à huit cent cinquante-huit mille euros (€ 858.000,-), représenté par deux mille six cent soixante-cinq (2.665) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées par des apports en espèces.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ neuf mille quatre cents euros (€ 9.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Atlan, J.-M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 26 juillet 2007, Relation: CAP/2007/1828. — Reçu 7.580 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 août 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007100124/236/87.

(070113240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Fime S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 82.753.

—
EXTRAIT

En date du 3 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Joost Tulkens, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Leonie Marder, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra l'an 2012.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007100075/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06704. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Burwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.770.

—
EXTRAIT

En date du 3 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007100076/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06699. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

IAI 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 100.927.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 1^{er} août 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens en tant que gérant est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007100074/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06709. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070112920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Livionak S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 129.462.

—
EXTRAIT

En date du 3 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007100073/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06714. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070112922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Trident Li S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.319.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 6 août 2007 a approuvé la résolution suivante:
KPMG AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est élu nouveau Réviseur d'Entreprises de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée. Son mandat prendra cours avec l'audit des comptes annuels se finissant le 30 avril 2007.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007100071/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06723. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070112942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

PET Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 145.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.812.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 3 août 2007 a approuvé les résolutions suivantes:
- La démission de Joost Tulkens, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} août 2007.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007100070/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06726. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

CETP UC4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.357.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 25 juillet 2007

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 25 juillet 2007:

- que l'assemblée a accepté les démissions de:

M. John F. Harris, né le 29 avril 1960 à Washington D.C., Etats-Unis, et de

M. William Conway, né le 27 août 1949 à Massachusetts, Etats-Unis, de leurs fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 25 juillet 2007.

- que l'assemblée a nommé:

CETP GP (CAYMAN) LIMITED, avec adresse à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9001, Iles Caïmans et

Wolfgang Hanrieder, de nationalité allemande, né le 4 décembre 1960 à Munich, avec adresse professionnelle Lansdowne House, 57 Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni,

comme nouveaux membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 25 juillet 2007 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

CETP UC4 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007100087/6737/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04377. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Kohlenberg & Ruppert Premium Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.314.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 juillet 2007

Le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, Val Fleuri en qualité de représentant permanent de la société COVESCO SA, elle-même administrateur de KOHLENBERG & RUPPERT PREMIUM PROPERTIES SA, ayant son siège social à Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B130314.

Le mandat de Monsieur Nour-Eddin Nijar prendra fin à l'échéance du mandat de COVESCO SA, administrateur de KOHLENBERG & RUPPERT PREMIUM PROPERTIES SA.

Pour extrait conforme

Pour COVESCO SA

FIDALUX SA

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007099973/565/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00447. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.
